
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 mars 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Sylvain Ouellet et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Domenico Moschella, M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il dépose un plan de banquette dédié aux membres du conseil.

Pour souligner la « Journée mondiale de la Poésie », le président du conseil invite les membres à visiter l'exposition dans le hall d'honneur intitulée : « 12 poèmes pour Montréal », du 19 au 28 mars 2015.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2015 « Journée internationale des femmes »; le 20 mars 2015 « Journée internationale de la francophonie »; le 21 mars 2015 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale »; le 22 mars 2015 « Journée mondiale de l'eau »; le 28 mars 2015 « L'Heure de la Terre » à cette occasion les lumières de l'hôtel de ville seront éteintes de 20 h 30 à 21 h 30.

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillers et conseillères Marie-Ève Brunet, Manon Gauthier, Mary Deros, Jean-Marc Gibeau et Michel Bissonnet.

Le président du conseil souligne la présence de Mme Marie Potvin, conseillère d'arrondissement, élue lors de l'élection partielle du 22 mars 2015, dans le district de Robert-Bourassa, dans l'arrondissement d'Outremont.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Dépôt du budget du gouvernement du Québec - Demandes concrètes de l'Administration en ce qui a trait aux secteurs du multimédia et de l'habitation / Protéger les crédits d'impôt sur la création d'emplois dans le secteur du multimédia
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Inclusion de cibles mesurables dans le Plan de Montréal - Ville intelligente / Adopter de véritables cibles en zone ultra-haute vitesse, en vitesse de connexion et en zone d'emploi
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Stratégie de partenariat de la lutte contre l'itinérance (SPLI) – renégociation des paramètres souhaitée / Encadrement des milieux communautaires Dépôt de document
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Parachèvement de l'autoroute 19 - Actions posées par l'Administration afin de faire respecter les recommandations du BAPE / Représentations auprès du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux mesures de mitigations pour les résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Tenir compte des particularités de chacun des arrondissements dans le cadre de la nouvelle Politique de déneigement / Politique sur le déneigement et importance du diagnostic sur le terrain
M. Richard Deschamps	M. Denis Coderre	Représentations faites auprès du gouvernement pour retrouver les budgets en matière de développement économique local, en matière d'aménagement et d'amélioration du transport à Montréal / Montant de 3,2 M\$ en discussion pour Concertation Montréal et si le budget de 15 M\$ sera retrouvé pour répondre aux besoins des arrondissements

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Chargement de la neige décrété le 5 mars 2015 - argent des contribuables inutilement dépensée / Critères et bienfaits de la centralisation Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Érika Duchesne	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Agir de façon responsable dans le dossier des Jeux mondiaux pour policiers et pompiers en 2017 / Inquiétudes au niveau des revenus engendrés par cet événement – possibilité de couper dans certains services aux citoyens pour atteindre l'équilibre dans le budget des jeux
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Assurance que le centre d'anti-radicalisation sera une porte d'ouverture et que ce sera jumelé à d'autres actions d'inclusion pour les nouveaux arrivants / Fragilisation en ce qui concerne l'intégration des gens et message lancé par la création d'un centre anti-radicalisation

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 54.

À 13 h 55, le président du conseil souligne la présence dans les tribunes d'une délégation écossaise dans le cadre de la célébration du Jour du tartan (*Tartan Day*), le 6 avril, soulignant les liens historiques et actuels qui existent entre l'Écosse et les descendants d'immigrés écossais en Amérique du Nord et dans certains pays du Commonwealth. Il invite M. Brian McKenzie, *Pipe Major, de la Black Watch School of piping and drumming* et président des jeux écossais à interpréter *Highland Laddie* à la cornemuse.

À 13 h 57, le conseiller Guillaume Lavoie soulève une question de privilège en regard de l'article 80.01 (20.27) inscrit à l'ordre du jour déplorant la livraison tardive du dossier aux élus quelques heures seulement avant l'assemblée. Une séance d'information initialement prévue le 20 mars 2015, a été reportée au 23 mars 2015, ce qui ne permet pas aux élus de prendre connaissance de l'ensemble du dossier. Il invite l'Administration à reporter ce point à la prochaine assemblée du conseil municipal. La conseillère Érika Duchesne questionne les motifs de report de cette séance d'information.

Le leader de la majorité mentionne que le dossier a été examiné par la Commission permanente sur l'examen des contrats et qu'un membre de l'opposition officielle y siège. Il demande au président du conseil de ne pas retenir cette question de privilège.

Le président du conseil apporte quelques clarifications et indique qu'il ne retient pas la question de privilège du conseiller Lavoie. Il demande au leader de la majorité de poursuivre avec l'ordre du jour.

La conseillère Elsie Lefebvre dépose une lettre relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les assemblées à l'hôtel de ville.

Le président du conseil indique qu'une réponse écrite a été envoyée à cet effet et qu'une analyse est en cours.

CM15 0236

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 14 h 06,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 15.03 immédiatement après l'article 3.01.

La proposition est agréée.

CM15 0237

Déclaration pour reconnaître le Jour du tartan

Attendu que les membres de la communauté écossaise sont établis à Montréal depuis plus de trois siècles et qu'ils font partie d'une des premières communautés fondatrices de Montréal;

Attendu que la communauté écossaise de Montréal est activement engagée dans le développement économique et communautaire de notre métropole;

Attendu que la Société Saint-André, fondée à Montréal en 1835, est un des organismes associatifs les plus anciens oeuvrant à l'intégration et à la participation des immigrants et nouveaux arrivants originaires d'Écosse à la société montréalaise;

Attendu que l'honorable Peter McGill, premier président de la Société, fut également maire de Montréal;

Attendu que le 6 avril 1320 est la date de la signature de la Déclaration d'Arbroath, établissant l'indépendance historique de l'Écosse et le droit des Écossais de choisir leur souverain;

Attendu que le tartan est un symbole écossais reconnu mondialement;

Attendu que le gouvernement du Québec a proclamé le 6 avril Jour du Tartan en 2003;

Attendu que le chardon, un symbole écossais reconnu mondialement, est représenté dans les armoiries de Montréal aux côtés des autres communautés fondatrices de Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Sterling Downey
M. Jean-François Parenteau
Mme Justine McIntyre

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- reconnaisse le 6 avril comme *Jour du tartan*;

- 2- invite les citoyens à souligner le 6 avril comme *Jour du tartan*, en solidarité avec la communauté écossaise de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM15 0238

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 février 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 février 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 mars 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 26 janvier au 22 février 2015.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande au conseiller Guillaume Lavoie de retirer le mot « minable » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 26 janvier au 22 février 2015.

Un débat s'engage.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 26 janvier au 22 février 2015.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA15 16 0035 du conseil d'arrondissement d'Outremont concernant les risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits.
- 5.02 Résolution CA15 22 0074 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Participation à l'événement « Une heure pour la terre 2015 » qui aura lieu le samedi le 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30.
- 5.03 Résolution CA15 22 0075 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Proclamation relative à la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2015.
- 5.04 Résolution CA15 28 0053 du conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Participation à l'événement international « Une heure pour la Terre 2015 » qui aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Réal Ménard

- Réponse à la question de madame Anne-Marie Sigouin en lien avec le sommaire décisionnel relatif au projet de la ferme Beaubien, à savoir s'il y avait déjà eu d'autres partenariats de cette nature avec les universités montréalaises.

Par Mme Manon Gauthier

- Réponse de madame Johanne McDonald, directrice générale de la Fondation Espace pour la vie, à la demande de monsieur Éric Alan Caldwell lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2014, à 14 h, au sujet des états financiers de 2012 et 2013 de la Fondation Espace pour la vie.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015

CM15 0239

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1146071003

CM15 0240

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1155094001

CM15 0241

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1141371009

CM15 0242

Bilan annuel 2014 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.05 1151114001

CM15 0243

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1145078044

CM15 0244

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1156388001

7.08 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 0245

Ajout - Dépôt du rapport et des recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur le Projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017 - Société du parc Jean-Drapeau

Le maire Denis Coderre dépose le rapport et les recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur le Projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017 - Société du parc Jean-Drapeau, conformément à l'article 57.1.20 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.09 (Ajout)

CM15 0246

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé : « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal »

Le conseiller Giovanni Rapanà dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé : « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Craig Sauvé

--- Dépôt d'une pétition de 2 637 (approx.) noms demandant au maire Coderre des véhicules en libre-service partout à Montréal.

CM15 0247**Déclaration demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada**

Attendu que Postes Canada a annoncé, juste avant la période des fêtes au mois de décembre 2013, l'implantation du plan d'action en cinq points « Prête à affronter l'avenir » et par le fait même, une importante réforme de ses services;

Attendu que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019 et l'installation de boîtes postales communautaires sur plus de 15 000 sites dans l'agglomération de Montréal;

Attendu que le conseil de ville de Montréal a adopté à l'unanimité, lors du conseil du 16 décembre 2013, une résolution demandant à Postes Canada de surseoir à sa décision de réformer ses services et d'engager un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette même réforme par résolution le 20 février 2014 et qu'elle a demandé sa suspension par résolution le 8 octobre 2014;

Attendu que le caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a adopté, le 26 février 2014, une résolution afin que cette réforme ne se traduise pas en un transfert de coûts vers les municipalités, le cas échéant, que des indemnités soient prévues et que Postes Canada organise des consultations en bonne et due forme;

Attendu que malgré l'engagement de Postes Canada d'assurer une meilleure consultation auprès des municipalités, la société d'État a accéléré sa réforme, sans tenir compte des préoccupations et de la diversité des réalités municipales;

Attendu que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

Attendu que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur cette réforme et son incidence sur les services disponibles;

Attendu que la Commission sur le développement social de la Ville de Montréal a tenu des consultations publiques sur les impacts de cette décision sur la population montréalaise et fait plusieurs recommandations, notamment à l'effet que la Ville considère de se joindre à un recours à la Cour fédérale sur ce sujet;

Attendu que la Ville a donné suite à cette dernière recommandation en mandatant son Service des affaires juridiques pour qu'il présente une requête afin d'intervenir dans le cadre du recours intenté par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et autres en Cour fédérale pour contester cette décision de Postes Canada;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez
M. Benoit Dorais
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Canada d'imposer un moratoire sur la fin du service de livraison du courrier à domicile et l'installation des boîtes postales communautaires, et ce jusqu'à ce qu'une véritable consultation publique soit effectuée par Postes Canada.

Un débat s'engage.

Le conseiller Limoges soulève une question de privilège à l'effet que le conseiller Shanahan indique, lors de ses interventions, s'il agit comme conseiller de Peter-McGill ou comme candidat du parti conservateur. Il demande que le conseiller s'abstienne de faire sa pré-campagne électorale en salle du conseil.

Le président du conseil indique que les interventions de M. Shanahan seront jugées à la pièce et invite ce dernier à poursuivre.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Steve Shanahan

15.01

CM15 0248

Déclaration sur la journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 15 décembre 1999 la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec* ainsi décrétant « Yom HaShoah, aussi appelée le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, est proclamé Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée par cette proclamation à mener des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exigent une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telle atrocité ne soient commises;

Attendu que cette année le 27^e jour du mois de Nisan du calendrier juif tombe le 16 avril 2015;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
M. Marvin Rotrand
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros

Et résolu :

de reconnaître le 16 avril 2015, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 16 h, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0249

Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13776 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13776 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145954006
80.01 (20.01)

CM15 0250

Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent, fournisseur unique, pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 23 décembre 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145911001
80.01 (20.02)

CM15 0251

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152414001
80.01 (20.03)

CM15 0252

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152414002
80.01 (20.04)

CM15 0253

Autoriser la prolongation du contrat octroyé à Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation du contrat accordé à Société Conseil Groupe LGS (CE14 0529), pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146075009
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0254

Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type *Walk-In/Walk-Around* en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type *Walk-In/Walk-Around* en aluminium sur châssis de camion fournis par la Ville, avec option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14118 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143838006
80.01 (20.06)

CM15 0255

Autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, en vue d'acquérir la fonctionnalité Bluetooth pour les radios portatives (APX 6000 XE) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155035003
80.01 (20.07)

CM15 0256

Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151029002
80.01 (20.08)

CM15 0257

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 188 112,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10167;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144474004
80.01 (20.09)

CM15 0258

Autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151029003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0259

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 24 mois.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154822004
80.01 (20.11)

CM15 0260

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 132 574,44 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146342006
80.01 (20.12)

CM15 0261

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151009004
80.01 (20.13)

CM15 0262

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13876 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Elema Experts-Conseils inc. et Induktion Groupe Conseil inc., seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13876 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154956002
80.01 (20.14)

CM15 0263

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015, dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14093 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151009005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0264

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14105 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Gravitare S.E.N.C., Elema experts-conseil inc., Martin Roy et Associés inc. et Nadeau Foresterie urbaine, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150504005
80.01 (20.16)

CM15 0265

Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000 \$ sur 7 ans / Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et à la réalisation des analyses de laboratoire et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943 \$ sur 7 ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

dans le cadre du projet Turcot :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec (le ministre des Transports du Québec) et la Ville de Montréal pour la mise en œuvre, par la Ville, des programmes de suivi de la qualité de l'air, pour une somme totale de 3 255 000 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec) et la Ville de Montréal pour la réalisation des analyses d'échantillons d'air qui seront transmis par la Ville à l'organisme, pour une somme totale de 1 287 943 \$;
- 3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144390001
80.01 (20.17)

CM15 0266

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 816 605 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154315001
80.01 (20.18)

CM15 0267

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 30 mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 30 mois à compter du 1^{er} juin 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565002
80.01 (20.19)

CM15 0268

Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par lequel la Ville de Montréal loue de la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum à Montréal, utilisé pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (Crimes technologiques) - Dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le premier avenant à l'entente d'occupation (CG10 0043) par lequel la Ville loue de la Société immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec, pour une période de 5 ans, à compter du 5 février 2015, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au premier avenant;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565004
80.01 (20.20)

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.01 immédiatement après l'article 80.01 (20.20).

La proposition est agréée.

CM15 0269

Nomination et reconduction de mandats au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0480;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de renouveler les mandats de sept (7) membres du Conseil interculturel de Montréal pour les périodes indiquées ci-après :
 - Nacira Adem, du 17 mai 2013 au 17 mai 2016;
 - Saïd Boucheneb, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
 - Jean-Louis Fozin, du 23 novembre 2013 au 23 novembre 2016;
 - Orly Nahmias, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
 - Jean-Emmanuel Pierre, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;
 - Belgacem Rahmani, du 23 novembre 2012 au 23 novembre 2015;
 - Marie-Aline Vadius, du 23 octobre 2014 au 23 octobre 2017;

- 2 - de nommer huit (8) membres au Conseil interculturel de Montréal pour un mandat débutant le 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018 :
 - Gérard Chagnon;
 - Fanny Guérin;
 - Victor Paris;
 - Alida Piccolo;
 - Rosa Pires;
 - Brunilda Reyes;
 - Angela Sierra;
 - Sameer Zuberi;

afin de remplacer les huit (8) membres suivants :

 - Nikowe G. Amoni;
 - Bogidar Pérucich;
 - Martin Liu;
 - Alexandra Laliberté
 - Iris Roufan Azer;
 - Rinku Chaterji;
 - Khady Faye;
 - Martine Chanier;

- 3 - de désigner les membres suivants :
 - Orly Nahmias au poste de 2^e vice-présidente pour la période de son mandat;
 - Alida Piccolo au poste de 1^{ère} vice-présidente pour la période de son mandat;
 - Belgacem Rahmani au poste de président pour la période de son mandat;

- 4- et de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1142714004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0270

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 254 828,53 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Construction NRC inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 836 552,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145897008
80.01 (20.21)

CM15 0271

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à 142975 Canada Itée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, le contrat pour une période de 24 mois, pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152621001
80.01 (20.22)

CM15 0272

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Céleb Construction Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10105;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019006
80.01 (20.23)

CM15 0273

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10164 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351-secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822003
80.01 (20.24)

CM15 0274

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10166;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144474003
80.01 (20.25)

À 17 h 03, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 mars 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Marie Cinq-Mars et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Domenico Moschella, M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi et Mme  milie Thuillier.

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe (Mme Monique Vall�e)	Suite � la d�cision du Conseil de presse rendue le 6 f�vrier 2015 – consid�rer � nouveau la webdiffusion � LaSalle / Position de la conseill�re Vall�e sur la webdiffusion D�p�t de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Henry Desbiolles	M. Marc-André Gadoury (M. François W. Croteau)	Rendre universellement accessibles les commerces existants de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Prendre en compte la dignité des personnes à mobilité réduite
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	3600, Van Horne – rôle et responsabilité de chacun / Manque de temps pour exprimer son opinion et comportement des élus
M. Jean-Marc Ferland	M. Denis Coderre	Problématique en regard d'espaces de stationnement réservés aux parents en tant que débarcadère (garderie) – rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Enlever les bornes de stationnement à cet endroit
Mme Mélissa Proietti	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Équité en regard de soutien financier octroyé par la Ville de Montréal aux événements culturels / Intérêt de la Ville dans le partenariat avec les organismes culturels Dépôt de document
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser l'étalement du paiement des taxes foncières en 12 versements / Questionnement sur le fait que les propriétaires sont responsables de payer les services que les locataires reçoivent
M. Adrien Fumex	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Équité dans le financement des événements publics – critères de sélection
M. Francisco Moreno	Mme Manon Barbe	Prendre des mesures afin de ne pas commettre la même erreur dans les futurs projets de construction de condos dans l'arrondissement de LaSalle / Projet Bois des Caryers – achèvement des travaux par le promoteur
M. Antoine-Joseph Zammit	M. Denis Coderre	Mesures afin de rendre Montréal plus active économiquement
M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Encourager la participation de levées de fonds pour des œuvres de charité par exemple, à l'occasion du Tour de l'Île / Demande à l'effet que le site de Vélo-Québec soit modifié
M. Robert Lemay	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Projet de l'îlot Balmoral – développement du projet sur 12 étages au lieu sur 30 étages si le projet était octroyé au privé / Avis public de la SHDM à 2 semaines du congé de Pâques – urgence de la situation questionnée
M. Edgar Robert Michael	M. Denis Coderre	Suivi sur question posée à l'assemblée du conseil municipal du 23 février 2015 - Application du règlement P-6 et note accordée à l'Administration Coderre quant à sa crédibilité en matière de liberté d'expression lors de manifestations / Manifestation contre la brutalité policière le 15 mars 2015 – crédibilité de Montréal en matière de liberté d'expression
M. Richard Beaulieu	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Manifestation du 15 mars 2015 – motifs des arrestations - demande de moratoire en regard de l'application du Règlement P-6 / Comment prouver que les manifestants étaient sur le trottoir?
M. Laurent Morissette-Fortier	M. Jean-François Parenteau (M. Marvin Rotrand)	Réfection des stations de métro et accessibilité universelle / Rendre universellement accessibles les stations de métro existantes

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Cherrier	M. Aref Salem	Budget de l'AMT et participation citoyenne au conseil d'administration / Rendre ces rencontres accessibles aux citoyens

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur le fait qu'il n'y a que 15 citoyens inscrits à la période de questions du public. Il se demande si les mesures de sécurité sont en cause et propose de prendre des mesures afin de s'assurer que les citoyens aient accès à l'hôtel de ville. Le leader de la majorité ne croit pas que ce sont les mesures de sécurité ou la publicité entourant la manifestation des cols blancs qui ont fait en sorte de décourager les citoyens.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 19 h 58.

À 19 h 59, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0275

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ondel inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10106;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019007
80.01 (20.26)

CM15 0276

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Degrémont limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12107;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de précision quant à l'utilisation du mot « outrage » par le conseiller Lavoie et demande au conseiller de reconsidérer ses propos.

Le président du conseil demande au conseiller Lavoie de poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Lavoie de retirer de ses propos le mot « indécent » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège sur les propos de la conseillère Rouleau quant à l'absence de plusieurs élus à la séance d'information sur ce dossier.

Le président du conseil indique qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et invite la conseillère Rouleau à poursuivre.

Le débat se poursuit.

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège et demande que la conseillère Chantal Rouleau cesse ses insinuations sur l'absence des élus à la séance d'information sur ce dossier et qu'elle revienne sur l'enjeu principal, soit la livraison tardive du dossier aux élus du conseil.

Le président du conseil indique que la conseillère Rouleau exerce son droit de réplique et lui demande de poursuivre son intervention.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège à l'effet qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa question, à savoir pourquoi ce dossier n'avait pas été vu plus tôt par le comité exécutif.

Le président du conseil informe le conseiller que le droit de réplique a été donné et qu'il faut statuer sur le dossier.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.27).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda, Shanahan et Searle (26)

Résultat: En faveur : 32
Contre : 26

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.27) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0277

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative l'« Heure de la Terre » et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30, le samedi 28 mars 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre » (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 2 - de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30 le samedi 28 mars 2015, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

1155334001
80.01 (30.01)

CM15 0278

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail;

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
- Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
- Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Politique de stationnement;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

1153430005
80.01 (30.02)

CM15 0279

Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1153592002
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0280

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151185001
80.01 (42.01)

CM15 0281

Adoption - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés ».

Adopté à l'unanimité.

1145361002
80.01 (42.02)

CM15 0282

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154956004
80.01 (42.03)

CM15 0283

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154956003
80.01 (42.04)

CM15 0284

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154472001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0285

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153226001
80.01 (42.06)

CM15 0286

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Érika Duchesne

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil invite les élus à procéder à un vote à main levée sur la proposition du leader de l'opposition officielle et de la conseillère Duchesne et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18
Contre : 35

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif rejetée à la majorité des voix.

Le conseil poursuit l'étude de l'article 80.01 (42.07).

Un débat s'engage.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.07) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1153226003
80.01 (42.07)

CM15 0287

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150541003
80.01 (42.08)

CM15 0288

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150541004
80.01 (42.09)

CM15 0289

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151701001
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0290

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150541005
80.01 (42.11)

CM15 0291

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150776001
80.01 (42.12)

CM15 0292

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151097002
80.01 (42.13)

CM15 0293

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150706002
80.01 (42.14)

CM15 0294

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153838001
80.01 (42.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.16) à 80.01 (42.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0295

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153838002
80.01 (42.16)

CM15 0296

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153838003
80.01 (42.17)

CM15 0297

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156707001
80.01 (42.18)

CM15 0298

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150219001
80.01 (42.19)

CM15 0299

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1142622006
80.01 (42.20)

CM15 0300

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150504003
80.01 (42.21)

CM15 0301

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Un débat s'engage.

La conseillère Valérie Plante soulève une question de privilège sur les propos jugés « paternalistes » du conseiller Réal Ménard envers la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

Le conseiller Ménard mentionne qu'il n'accepte pas que sa sincérité soit mise en cause.

Le président du conseil indique qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et demande au conseiller Ménard de poursuivre son intervention.

Adopté à l'unanimité.

1140524001
80.01 (44.01)

CM15 0302

Nomination temporaire au Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon afin d'exercer le rôle de directeur général du Bureau de taxi de Montréal pour une durée maximale de 6 mois, à compter du lundi 23 février 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150400001
80.01 (51.01)

CM15 0303

Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M^e Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2015, en remplacement de M^e Claude J. Melançon.

Adopté à l'unanimité.

1153570003
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0304

Accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc. (fournisseur exclusif), pour la fourniture du matériel et sa maintenance, de logiciels et de services professionnels dans le cadre du projet SIT-Neige, pour une somme maximale de 1 176 247,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0368;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture du matériel et sa maintenance, de logiciels et de services professionnels dans le cadre du projet SIT-Neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 247,80 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 28 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1156075001

CM15 0305

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0331;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Lafarge Canada inc. (CM14 0274) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types utilisée dans le cadre de travaux en régie;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1155331001

CM15 0306

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. et Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de béton à remblai sans retrait utilisés dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0369;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadres collectives avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (CM14 0276) et Lafarge Canada inc. (CM12 0290), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de béton à remblai sans retrait utilisés dans le cadre des travaux en régie;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1155331002

CM15 0307

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc. fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (CM13 0431), pour une durée de 12 mois

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0377;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (CM13 0431), pour une durée de 12 mois;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156620004

CM15 0308

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 8 mois, avec une option de prolongation de 8 mois, avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0379;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 8 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 8 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud;
- 2- d'accorder à Construction DJL inc. et Groupe TNT inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1145331006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 57, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 24 mars 2015, à 9 h30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 mars 2015, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Domenico Moschella, M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié aux victimes de l'écrasement d'avion dans la région de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence).

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pascal Quinto Priori	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Pesticides systémiques et impact sur l'eau - Rôle de la Ville dans le suivi et la distribution de ces produits à Montréal – Engagement du maire à promouvoir le bannissement de l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Trouver des solutions aux problèmes des copropriétaires du 3600 Van-Horne

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège indiquant qu'une citoyenne s'est vue refuser son inscription à la période de questions du public et met en cause la sécurité déployée à l'hôtel de ville et demande que le sujet soit abordé à la Commission de la présidence du conseil.

Le président du conseil indique que leader de l'opposition officielle expose un cas particulier et qu'une analyse de la situation pourra être faite. Il réitère que la sécurité et l'accessibilité sont des priorités. En tant que membre de la Commission de la présidence du conseil, le leader de l'opposition officielle peut amener le sujet devant la commission.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 43.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Lionel Perez)	La centralisation des opérations de déneigement doit être accompagnée de politiques claires / Nombre d'heures consacrés par certains arrondissements pour le colmatage de nid-de-poule

Un débat s'engage.

Le président du conseil indique au conseiller Perez que le mot « faux » est antiparlementaire. Le conseiller Perez le remplace par « erroné ».

M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Iniquités entre les services aux citoyens – méthode de gestion à revoir / Engagement de l'Administration à faire rapport sur les iniquités
Mme Lorraine Pagé	M. Lionel Perez	État de situation sur les enjeux sur l'attribution des contrats au plus soumissionnaire

À 10 h,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alex Norris

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Impacts de la centralisation des opérations de déneigement et conséquences financières pour les arrondissements / Diagnostic sur les opérations de déneigement souhaité avant la présentation de la Politique sur le déneigement
-----------------	---------------------------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 09.

À 10 h 10, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.06 à 20.10.

CM15 0309

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland, pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13851 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de 436 700,92 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0380;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 873 401,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 436 700,92 \$, taxes incluses, conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13851 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 436 700,92 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1140541018

CM15 0310

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte et au groupe WSP Canada inc. pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne - Dépense totale de 337 960,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13858 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0335;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 337 960,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire formée par Réal Paul, architecte et Groupe WSP Canada inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13858 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1151029001

CM15 0311

Accorder un soutien financier pour un montant maximal de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une signalisation globale, le renouvellement des expositions permanentes et le renouvellement des équipements technologiques, muséographiques et de conservation - 2015 et 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0401;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et renouveler les équipements technologiques, muséographiques et de conservation 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Érika Duchesne

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil invite les élus à procéder à un vote à main levée sur la proposition de la conseillère Duchesne et du leader de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 37

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif rejetée à la majorité des voix.

Le conseil poursuit l'étude de l'article 20.08.

Un débat s'engage.

Le président du conseil met aux voix l'article 20.08 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.08 1140387003

CM15 0312

Accorder à Stantec Experts-conseils ltée un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le site Outremont - Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14071 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et d'une nouvelle rue à Outremont, pour une somme maximale de 868 348,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14071 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154021002

CM15 0313

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, aux organismes suivants : Intégration jeunesse du Québec inc. (200 000 \$); Carrefour des femmes de Saint-Léonard (75 000 \$); Carrefour socioculturel du Centre Afrika (80 000 \$) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0341;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Intégration jeunesse du Québec inc.	Valorisation jeunesse - Place à la relève - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	200 000 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	Femmes-relais Saint-Léonard - 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016)	75 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 ^{er} décembre 2014 au 31 mai 2016	80 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1144251006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0314

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Michelina Catalozzi et M. Jacques L. Leclerc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 39,9 mètres carrés, situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, constitué du lot 1 332 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 27 885 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0339;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Michelina Catalozzi et M. Jacques L. Leclerc, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain constitué du lot 1 332 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour le prix de 27 885 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1146462003

CM15 0315

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara, aux fins d'assemblage, un terrain considéré comme vacant d'une superficie totale de 324 mètres carrés, situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 074 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 85 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0392;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara, aux fins d'assemblage, un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 324,4 mètres carrés, situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 074 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 85 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146037008

CM15 0316

Approuver un projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, à des fins de bureau, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0394;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, à des fins de bureau, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144069016

CM15 0317

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0405;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1155917002

CM15 0318**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 \$ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0406;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 3 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015;

Organismes	2015
Festival international de jazz de Montréal inc.	575 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	575 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	575 000 \$
Tohu - Cité des arts du cirque	575 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	290 000 \$
Festival TransAmériques inc.	290 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	150 000 \$
Fondation Québec cinéma	125 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	110 000 \$
Productions Nuits d'Afrique	90 000 \$
GRAND TOTAL	3 355 000 \$

- 2- d'approuver les dix projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150018001

Article 20.16

À la suite d'une vérification du service responsable du dossier, il appert que le dossier qui était inscrit à l'article 20.16 se révèle être un dossier de compétence d'agglomération. En conséquence, il a été déplacé au chapitre des orientations sous le numéro 80.01 (20.21).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0319

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.)

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0196 et du conseil municipal en date du 23 février 2015 par sa résolution CM15 0156;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 336 646,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbain inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 566 650,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44005;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1145897014

CM15 0320

Accorder un contrat de gré à gré à toutapprendre.com, fournisseur unique, au montant de 63 900 Euros (104 333,36 \$ CAD approximativement, taxes incluses) pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0460;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'entente de gré à gré avec Learnorama SAS, fournisseur unique, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique *toutapprendre.com* pour les bibliothèques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 900 Euros (104 333,36 \$ CAD approximativement), taxes incluses, conformément au projet d'entente à intervenir avec cette firme;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1153315001

CM15 0321

Accorder un contrat à Tacel Itée, pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 566 856,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13845 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0459;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Tacel Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois, le contrat pour la fourniture de 220 coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 856,83 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13845 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145897002

CM15 0322

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection du pont d'étagement Rockland - Dépense totale de 16 778 262,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11191 (7 soum.) / Autoriser un budget additionnel des revenus et des dépenses de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629) / Approuver un projet de convention de construction entre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0468;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 778 262,12 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement Rockland, comprenant tous les frais incidents. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 7 986 557,60 \$, taxes incluses;
- 3 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 201 417,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11191;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses au montant de 7 986 557,60 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);

- 6 - d'imputer la contribution de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 7 - d'approuver la convention de construction entre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Montréal relatif aux travaux de réfection du pont d'étagement Rockland;
- 8 - d'autoriser le directeur du Services des infrastructures, voirie et transports à signer la dite convention pour et au nom de la ville.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.20 1140541016

CM15 0323

Ratifier la dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272) majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0463;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de ratifier la dépense additionnelle de 199 274,96 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du tablier du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CE14 1272), majorant ainsi le montant total du contrat de 458 702,94 \$ à 657 977,90 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1140541021

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 et 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0324

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14026 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0382;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO-14-14026 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1155886001

CM15 0325

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Patrick Coutu, pour la fabrication et l'installation d'une Suvre d'art intitulée « Géologique » au Stade de soccer de Montréal au CESM, pour une somme maximale de 284 563,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0388;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Patrick Coutu, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation d'une oeuvre d'art intitulée « Géologique » qui sera installée au Stade de soccer de Montréal, pour une somme maximale de 284 563, 13 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1150230001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0326

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0343;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142937002

CM15 0327

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chap. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, l'aménagement d'un puits séparateur eau-huile qui draine les bassins des transformateurs, le tout dans le cadre de travaux au Poste Fleury d'Hydro-Québec situé au 590, rue Sauvé Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0407;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, l'aménagement d'un puits séparateur eau-huile qui draine les bassins des transformateurs, le tout dans le cadre de travaux au poste Fleury d'Hydro-Québec situé au 590, rue Sauvé Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1146355006

CM15 0328

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0409;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2015-2016 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 230 767,80 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Dauphin fait rapport aux membres du conseil du suivi donné par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à la Motion pour demander la tenue d'une enquête publique nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada (CM14 1268), adoptée par le conseil municipal le 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154784007

CM15 0329

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en vue de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0359;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1143220007

CM15 0330

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chap. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985, rue Douglas B. Floreani, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0471;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le bâtiment industriel situé au 2985, rue Douglas B. Floreani, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1154152003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0331

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0473;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire, pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants de l'avenue Duluth.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1156656005

CM15 0332

Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0481;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016;
- 2- cette acceptation de l'offre de services d'un arrondissement concerne seulement les projets non encore octroyés et qui ne sont pas en processus d'appel d'offres et demeure conditionnelle à l'autorisation du comité exécutif de lancer un appel d'offres et au respect, par l'arrondissement, des conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel;
- 3- pour obtenir l'autorisation d'appel d'offres du comité exécutif, le dossier décisionnel préparé par l'arrondissement devra comprendre une intervention favorable du SIVT dans laquelle ce dernier déterminera et précisera, compte tenu des spécificités des projets visés, les conditions qui s'appliqueront;
- 4- les dépenses associées aux projets transférés des services corporatifs aux arrondissements seront entièrement assumées par la ville-centre. Les budgets requis à cet effet seront priorisés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. François W. Croteau

d'apporter les modifications suivantes à la recommandation :

- d'amender le 2^o paragraphe de la recommandation comme suit :

« Cette acceptation de l'offre de services d'un arrondissement concerne seulement les projets non encore octroyés et qui ne sont pas en processus d'appel d'offres et demeure conditionnelle à l'acceptation du projet par le directeur du SIVT et au respect, par l'arrondissement, des conditions que ce dernier déterminera compte tenu des spécificités des projets visés ».

- de retirer le 3^o paragraphe de la recommandation.

À 11 h 33, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 40, le conseil reprend ses travaux.

Le chef de l'opposition officielle consent à faire retirer l'amendement proposé mais il veut s'assurer de l'engagement de l'Administration sur la réduction des délais en ce qui concerne l'acceptation des appels d'offres.

Le maire réitère son engagement.

Le conseiller Alex Norris retire sa proposition d'amendement.

Le maire soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Norris. Le président du conseil invite le conseiller Norris à un peu plus de retenue dans ses propos. Il cède la parole au président du comité exécutif afin qu'il exerce son droit de réplique sur cet article.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.07 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1154073001

CM15 0333

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0484;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail;

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
- Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
- Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859);
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181);
- Comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Étude des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais (CM14 0954);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Rapport annuel du conseiller à l'éthique;
- Protection contre l'harcèlement des élues;
- Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Politique de stationnement;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1153430004

CM15 0334

Mandater la Commission sur le transport et les travaux publics afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0487;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Craig Sauvé

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.09.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.09 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 40

Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 30.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1150604001

CM15 0335

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury, entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1143496013

CM15 0336

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1141665001

CM15 0337

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1154207004

CM15 0338

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1154207002

CM15 0339

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1155380001

CM15 0340

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1151701007

CM15 0341

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ pour le financement le programme Investissements Ville intelligente et numérique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1154207018

CM15 0342

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1154207016

CM15 0343

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1154207014

CM15 0344

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1154207012

CM15 0345

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1154207006

CM15 0346

Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1151180003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0347

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015, par sa résolution CE15 0182;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1131233008

Règlement 15-021

CM15 0348

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015, par sa résolution CE15 0183;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144386001

Règlement 15-022

CM15 0349

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

AAattendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015, par sa résolution CE15 0184;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1141233002

Règlement 15-023

CM15 0350

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015, par sa résolution CE15 0185;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144386009

Règlement 15-024

CM15 0351

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0230;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la rue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144501010

Règlement 15-025

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0352

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0233;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1153226002

Règlement 15-026

CM15 0353

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0236;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1150541001

Règlement 15-027

CM15 0354

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0239;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1151701002

Règlement 15-028

CM15 0355

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0241;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1150541006

Règlement 15-029

CM15 0356

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0242;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1151097003

Règlement 15-030

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0357

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau, entre les rues Louvain et Crémazie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau, entre les rues Louvain et Crémazie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0245;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1151097005

Règlement 15-031

CM15 0358

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0246;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1151097001

Règlement 15-032

CM15 0359

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0250;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1150706001

Règlement 15-033

CM15 0360

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0253;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1154815002

Règlement 15-034

CM15 0361

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0254;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1154815003

Règlement 15-035

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0362

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0252;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1154815001

Règlement 15-036

CM15 0363

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015, par sa résolution CE15 0255;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1154815004

Règlement 15-037

CM15 0364

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015, par sa résolution CE15 0303;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1156620001

Règlement 15-038

CM15 0365

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Adoption - Règlement régissant la cuisine de rue

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement régissant la cuisine de rue a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015, par sa résolution CE15 0309;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement régissant la cuisine de rue »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs ».

Adopté à l'unanimité.

42.19 1151180002

*Règlement 02-002-21
Règlement 15-039
Règlement 14-044-1*

CM15 0366

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal relativement à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (11-12) pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de 2 à 6 étages hors-sol et d'un coefficient d'occupation du sol minimum de 2,0 et maximum de 4,5, projet de logement social, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal relativement à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (11-12) pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de 2 à 6 étages hors-sol et d'un coefficient d'occupation du sol minimum de 2,0 et maximum de 4,5, projet de logement social.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1150691001

Règlement P-04-047-157

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0367**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Vu la résolution CM14 0842 de l'assemblée du conseil municipal du 18 août 2014 adoptant comme projet de règlement P-04-047-152 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 22 octobre, 12 et 13 novembre 2014, tel qu'il appert dans son rapport daté du 2 février 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 23 février 2015, par sa résolution CM15 0105;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0416;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1140524002

Règlement 04-047-152

CM15 0368**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Vu la résolution CM14 1260 de l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2014, adoptant comme projet de règlement P-14-049 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 janvier 2015, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0418;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1141462012

Règlement 14-049

CM15 0369

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux

Attendu qu'à sa séance du 19 février 2015, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve le 3 mars 2015, à 18 h 15, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015, par sa résolution CE15 0490;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre la partie est de l'avenue Letourneux et l'avenue De La Salle, localisé au nord de la rue Père-Marcoux.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1140603016

Règlement 04-047-158

CM15 0370

Renommer « bibliothèque Mordecai-Richler » la bibliothèque du Mile End située au 5434, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0447;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Luc Ferrandez
M. Denis Coderre
M. Marvin Rotrand
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de renommer « bibliothèque Mordecai-Richler » la bibliothèque du Mile End située au 5434, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

À 12 h 31,

Du consentement unanime, le président du conseil prolonge les travaux au delà de 12 h 30 afin d'épuiser la liste de membres inscrits pour intervenir sur cet article.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521001

À 12 h 33, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 mars 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 mars 2015, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan et Mme Monique Vall  e.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Domenico Moschella, M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi et Mme   milie Thuillier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DU VOTE ENREGISTR      L'EFFET DE R  F  RER LA MOTION INSCRITE    L'ARTICLE 65.01    LA COMMISSION SUR LE D  VELOPPEMENT   CONOMIQUE, URBAIN ET L'HABITATION :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 03, le conseil reprend ses travaux    l'article 51.02.

CM15 0371**Nomination - Commission permanente**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de nommer madame Lorraine Pagé, à titre de présidente de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de monsieur Richard Bergeron;
- 2- de nommer monsieur Richard Bergeron, à titre de vice-président de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de monsieur Lionel Perez;
- 3- de nommer madame Marie-Andrée Mauger, à titre de membre de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de madame Justine McIntyre.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM15 0372**Motion de l'opposition officielle contre l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40**

Attendu l'annonce d'un projet de méga centre commercial qui occuperait une superficie de 3 millions de pieds carrés à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal;

Attendu que les commerces locaux, contrairement aux grandes chaînes et autres formats commerciaux génériques, ont la capacité de révéler l'authenticité de ce qui caractérise Montréal et d'offrir une expérience unique et exceptionnelle qui bonifie l'offre touristique de la métropole;

Attendu que, s'il voit le jour, le complexe dit « Quinze40 » nuira à la santé économique du centre-ville et des autres rues commerciales de Montréal;

Attendu que les boutiques, hôtels et salles de spectacles souffrent déjà de la concurrence des autres complexes similaires situés en banlieue;

Attendu que les centres commerciaux de ce type sont planifiés en fonction de l'utilisation de la voiture, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan de transport de Montréal;

Attendu que l'aménagement de ce méga centre commercial entraînera inévitablement une augmentation de la circulation automobile dans un secteur déjà fortement congestionné;

Attendu que l'implantation d'un tel complexe est incompatible avec le développement des quartiers verts du secteur Le Triangle et du site de l'hippodrome;

Attendu que ce projet va à l'encontre des orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, notamment de privilégier la consolidation et la valorisation des pôles commerciaux existants et le maintien des rues commerçantes à caractère traditionnel;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Peter McQueen

- 1 - que la Ville de Montréal se positionne contre le projet du méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40;
- 2 - que le conseil municipal demande à l'administration de Ville Mont-Royal d'annuler le développement du projet.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle dépose le document intitulé « Évolution récente du secteur du commerce de détail et analyse prospective, rapport final, novembre 2009 » de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le président du conseil demande au chef de l'opposition officielle de retirer les mots « faux » et « fausseté » qui sont antiparlementaires. Le chef de l'opposition officielle retire ses propos.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele
M. Marvin Rotrand

de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, avec un mandat qui se lit comme suit :

« 1- analyser et documenter les enjeux suivants :

- analyser les impacts sur les déplacements locaux, à la lumière des données récentes depuis janvier 2013;
- analyser les impacts du projet sur les déplacements, notamment du réseau de transports en commun ainsi que sur le réseau routier élargi (englobant le réseau autoroutier et artériel) en tenant compte de la planification du projet Cavendish;
- évaluer l'impact du projet sur l'équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération;
- faire une évaluation financière et fiscale du projet en considérant les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir;
- entreprendre une analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique.

2- faire rapport au conseil municipal dans 6 mois ».

À 14 h 18, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 14 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la proposition du maire et des conseillers Miele et Rotrand.

Le président du conseil rappelle aux membres que les interventions doivent porter sur la proposition de report.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège et se demande si le conseiller Steve Shanahan intervient au nom du Parti Conservateur ou à titre de conseiller municipal.

Le président du conseil invite le conseiller Shanahan à poursuivre son intervention. Il demande que la suite du débat se fasse avec sérénité.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur la proposition du maire et des conseillers Miele et Rotrand.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, McIntyre, Marinacci, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Hénault, Miranda et Shanahan (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Cinq-Mars et Searle (19)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 19

Le président du conseil déclare la proposition de référer la motion de l'article 65.01 à la Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation du maire et des conseillers Miele et Rotrand adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 0373

Motion de l'opposition officielle sur l'indemnité de stationnement (Parking Cash-Out)

Attendu que la disponibilité d'une place de stationnement gratuit sur le lieu de travail augmente l'utilisation de l'automobile d'environ 20 % selon plusieurs études;

Attendu que la valeur annuelle d'une case de stationnement sur le lieu de travail au Canada peut atteindre plus de 3 000 \$ pour un stationnement de surface dans un centre-ville selon le Victoria Transport Policy Institute;

Attendu que le gouvernement du Québec, par Revenu Québec, tente de fiscaliser le stationnement depuis plusieurs années en l'intégrant dans les avantages imposables mais qu'une partie importante des employeurs sont exonérés en raison de la difficulté de quantifier la valeur réelle de cet avantage;

Attendu que la Californie a trouvé une façon originale de fiscaliser indirectement le stationnement en adoptant une loi qui oblige les employeurs qui accordent des stationnements gratuits ou en-deçà de leur juste valeur marchande à offrir un montant équivalent en argent comptant à leurs employés s'ils refusent le stationnement gratuit. Le terme anglais de ce mécanisme est « Parking Cash-Out » qui se traduit par indemnité de stationnement;

Attendu que les résultats ont été très concluants selon plusieurs études en Californie avec une diminution de près de 20 % des automobilistes seuls, une augmentation de 66 % des covoitureurs, ainsi qu'une augmentation de 50 % des utilisateurs de transports collectifs et transports actifs;

Attendu que le Plan de transport de Montréal, adopté en 2008, proposait d'évaluer avec le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal la possibilité d'obliger les entreprises offrant du stationnement gratuit à donner à tous leurs employés le choix entre le stationnement gratuit ou une prime équivalente en argent pour se déplacer autrement;

Attendu que le maire de Montréal, M. Denis Coderre, s'est engagé à mettre en place le « Parking Cash-Out » lors du débat des candidats à la mairie de Montréal organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal;

Attendu que les avantages d'un tel mécanisme sont de donner aux employés le choix de se déplacer autrement et de manière équitable, de récompenser les alternatives à l'utilisation de la voiture en solo, de réduire les déplacements en véhicule, de traiter tous les travailleurs également peu importe leur mode de déplacement, leur origine, leur revenu, leur âge, etc., qu'elle peut se faire à coût nul pour l'employeur;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Guillaume Lavoie

que la ville de Montréal s'engage à mettre en place le mécanisme d'indemnité de stationnement (parking cash-out) pour ses employés.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- *California's Parking Cash-Out Program, California Environmental Protection Agency;*
- *Parking Cash-Out, Donald C. Shoup, FAICP.*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 0374

Motion de l'opposition officielle pour l'aménagement de la Route bleue du Grand Montréal

Attendu que le Sentier maritime du Saint-Laurent vise à rendre le fleuve Saint-Laurent plus accessible pour les petites embarcations à propulsion humaine, tel que le kayak de mer et le canot. Il vise également à favoriser l'essor de l'éconautisme grâce à la promotion de la sécurité nautique, du respect de la propriété riveraine et de la protection des milieux aquatiques fragiles;

Attendu que le Sentier maritime du Saint-Laurent est constitué de neuf Routes bleues;

Attendu que Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie, un organisme caritatif à but non lucratif, est le gestionnaire de la Route bleue du Grand Montréal;

Attendu que la Route bleue du Grand Montréal constitue un attrait touristique qui n'a pas atteint son plein potentiel;

Attendu que la Ville de Montréal permet aux usagers de la Route du Grand Montréal d'accoster ou de se reposer sur 94 sites officiels, dont 62 sur le territoire de l'Agglomération de Montréal;

Attendu que plusieurs sites se trouvent dans des parcs appartenant à la Ville de Montréal;

Attendu que l'accès à plusieurs parcs de la Ville de Montréal pourrait être amélioré par des aménagements favorisant les accostages;

Attendu que la Ville de Montréal pourrait favoriser l'essor de la Route bleue du Grand Montréal en aménageant certains sites, en identifiant mieux les sites dédiés et en participant à la promotion du projet;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la Ville de Montréal favorise l'essor de la Route bleue du Grand Montréal en aménageant certains sites, en identifiant mieux les sites dédiés et en participant à la promotion du projet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau

d'amender la motion présentement à l'étude :

- en y ajoutant un 9^e et un 10^e « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que la Route bleue respecte les grandes orientations de la Ville comme le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, ainsi que la Politique du sport et de l'activité physique et que ces documents ont servi de référence à l'élaboration du Plan de l'Eau;

Attendu que le Plan de l'eau répond à ces engagements et bien plus, en soutenant les initiatives locales pour les activités récréatives et sportives en lien avec l'eau, en accélérant le programme de correction des raccordements inversés, en comprenant un volet baignade, en créant un programme de soutien financier pour augmenter les accès et fenêtres sur la rivière des Prairies, en travaillant à l'amélioration des accès aux berges, aux vagues éternelles et en poursuivant le travail d'analyse pour la renaturation des ruisseaux »;

- en y ajoutant un 2^e « Résolu » qui se lit comme suit :

« que la Ville de Montréal poursuive l'intégration du développement de la Route bleue du Grand Montréal dans le Plan de l'Eau ».

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Rouleau et Parenteau recevable.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Article 65.04

Motion de la deuxième opposition demandant au gouvernement du Canada de renouveler ses programmes d'aide à la santé maternelle en Haïti

Le conseiller Marvin Rotrand retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.05**Motion de la troisième opposition visant à bannir l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal**

Le conseillère Justine McIntyre retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM15 0375**Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Justine McIntyre
Mme Andrée Hénault
Mme Marie Cinq-Mars
M. Sterling Downey
M. Claude Dauphin
Mme Elsie Lefebvre
Mme Monique Vallée
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2 - invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose divers documents, notamment ceux provenant de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ainsi que la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Le maire informe les membres qu'il y aura plus de 600 bénévoles qui sillonneront les rues de Montréal pour le dénombrement des sans-abris dans le cadre de la lutte à l'itinérance.

À 16 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 23 mars 2015

Gibeau, Jean-Marc,